

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, **mardi 13 novembre 2018 à 19h30**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Sont absents :

Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 171-2018
4. Adoption du règlement 172-2018
5. Adjudication pour l'offre de service de la cueillette et transport des ordures ménagères 2019
6. Recommandation de paiement # 1 – réfection du rang 6 Sud
7. Période de questions
8. Fin de la rencontre

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2018-11-417**

Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

### 3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 171-2018

2018-11-418

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 novembre 2018 ;

**Considérant** qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance du conseil tenue le 6 novembre 2018 ;

**Considérant** que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 171-2018 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil adopte le règlement numéro 171-2018 modifiant le règlement numéro 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité.

### 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 172-2018

2018-11-419

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 novembre 2018 ;

**Considérant** qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance du conseil tenue le 6 novembre 2018 ;

**Considérant** que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 172-2018 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil adopte le règlement numéro 171-2018 modifiant le règlement numéro 166-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 1 085 453 \$ pour des travaux de réfection dans le rang 6 sud.

### 5. ADJUDICATION PURE L'OFFRE DE SERVICE DE LA CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2019

2018-11-420

**Considérant** que deux entrepreneurs ont soumis leur offre de service pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'année 2019 :

Services Matrec inc.	60 853,80 \$ plus taxes
Services sanitaires Denis Fortier inc.	75 955,15 \$ plus taxes

**Considérant** que le prix le plus bas est 60 853,80 \$ plus taxes proposé par la firme Services Matrec inc. ;

**Considérant** que le directeur général recommande de retenir la firme Services Matrec inc. ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte l'offre de services de la firme Service Matrec inc. au montant de 60 853,80 \$ plus taxes pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'année 2019.

## **6. RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 1 – RÉFECTION DU RANG 6 SUD**

**2018-11-421** **Considérant** les travaux exécutés par la firme Excavation Bolduc pour le projet de réfection du rang 6 Sud ;

**Considérant** que la firme Excavation Bolduc demande le paiement numéro 1 pour les travaux réalisés en date du 31 octobre 2018 ;

**Considérant** que l'ingénieur de la MRC, monsieur Pier-Luc Rancourt, recommande, après analyse, d'effectuer le paiement au montant de 190 442,01 \$ plus taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le paiement de 190 442,01 \$ plus taxes pour défrayer les coûts de la demande de paiement numéro 1 recommandé par monsieur Pier-Luc Rancourt ingénieur, concernant les travaux de réfection du rang 6 Sud.

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

## **8. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**2018-11-422** Il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h40.

---

Dany Quirion, MAIRE

---

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.